

Audience des vérificateurs et vérificatrices du 23/11/2021

2022, une année de transition normale

Ce mardi 23 novembre, des vérificatrices et vérificateurs de tout Paris, accompagné-e-s de représentant-e-s de l'intersyndicale Solidaires Finances Publiques, CGT et FO ont participé à l'audience auprès de la Direction (M. Mariel, M. Van Lede, Mme Musy et M. Procacci) au sujet du traitement des FDS et des programmes de contrôle fiscal 2021 et 2022.

Elle faisait suite à l'audience du 17 juin qui avait vu l'objectif 2021 réduit à 9 affaires par vérificateur et vérificatrice à temps plein.

Concernant les FDS, M. Van Lede a précisé que plus de 217 000 e-contacts ont été traités par les brigades de vérification. L'objectif affiché est d'en finir avec le traitement des FDS au 30/11/2021 « en assurant un traitement accéléré des dernières demandes pour éviter de nouvelles questions des usagers ». Après avoir prédit la fin des FDS pour mars puis pour septembre 2021, il a à nouveau démontré qu'il était complètement déconnecté de la réalité. Sait-il seulement qu'en cette période de l'année les vérificateurs sont focalisés sur la prescription et le rendu du programme ?

Solidaires Finances Publiques lui a rappelé que les délais de traitement dépendaient de l'organisation mise en place par la direction et notamment des retards accumulés par le GSE pour saisir les demandes « papier », et que le traitement des FDS génèrerait donc des demandes, des mails et e-contacts de relance et de contestation pendant plusieurs mois.

La prolongation du GSE et du détachement de vérificateurs et vérificatrices auprès de la DGE a été annoncée.

Concernant le programme 2021 : aucune décharge supplémentaire ne sera attribuée mais il a bien été précisé, à notre demande, qu'il sera tenu compte du traitement des FDS pour l'évaluation des agent-e-s.

À ce sujet **Solidaires Finances Publiques** attire particulièrement votre attention sur l'importance croissante de l'évaluation concernant les promotions et les mutations : à partir de 2022, l'affectation au choix est étendue à l'ensemble des postes d'inspecteurs en DIRCOFI et concernera ainsi 34 % des postes d'inspecteur à la DGFIP.

Concernant le programme 2022 : aucune décharge n'est envisagée pour l'instant. Cette année devrait être une année de reprise des programmes et en même temps il faudrait rendre un programme complet. Il faudra lancer des affaires faciles et en même temps faire une sélection des 3909 (de plus en plus issues du data-mining, les PCE ayant actuellement d'autres priorités) pour privilégier le qualitatif. Le Directeur a toutefois annoncé que les objectifs pourraient être revus en cours d'année pour tenir compte des circonstances.

Solidaires Finances Publiques est intervenu pour indiquer que le cadencement avait été mis à mal par le traitement des FDS, les conditions d'intervention et les confinements dus au COVID, mais également par la modification des objectifs concernant le rendu des affaires après commission. Le délai entre la 1ère intervention et le rendu est ainsi passé de 250 jours en moyenne en 2019 à 450 jours au 3^e trimestre 2021. Dans ces conditions, comment rendre un programme complet ? Est-il encore possible de rendre son programme en n'ayant engagé que la moitié des contrôles au 1^{er} janvier comme le cadencement le prévoyait jusqu'ici ?

La Direction a répondu qu'un vérificateur avait été détaché au service des commissions et que les délais étaient en train de se normaliser. Elle a précisé que les affaires pour lesquelles la Commission avait été saisie en 2019 sont bien considérées rendues au moment de la mise en recouvrement même si elles avaient déjà été



comptabilisées en 2019. Par la suite, la Direction a indiqué qu'il serait fait du cas par cas avec les responsables de brigade.

Solidaires Finances Publiques a rappelé que les vérificateurs et vérificatrices actuellement détachés à la DGE ne disposeront pas de stock à leur retour, ce qui devra être pris en compte.

Nous avons également fortement insisté sur la situation des jeunes inspecteurs qui ont connu une formation dégradée, et notamment celles des titularisé.e.s en 2020, qui n'ont pas eu de vrai stage pratique, quasiment aucune formation professionnelle en présentiel pour leur 1ère année d'exercice et un programme largement constitué de 2120 et d'EC. Pour **Solidaires Finances Publiques** il est inconcevable qu'ils puissent rendre un programme complet constitué de vérifications de comptabilité en 2022.

Plus largement, la Direction a indiqué réfléchir à la manière d'intégrer les nouveaux vérificateurs et précisé qu'ils n'ont pas d'objectif l'année de leur titularisation et un demi programme l'année suivante, mais ils peuvent rendre des 2120 qui comptent comme des points d'impact pour la brigade dès leur première année sur la base du volontariat.

Pour **Solidaires Finances Publiques** c'est inacceptable : l'année de titularisation doit permettre aux jeunes vérificateurs de s'approprier le métier de vérificateur et de mettre en route leur cadencement. En outre, comment envisager qu'un jeune agent, interne ou externe, puisse dire « non je ne veux pas » à son chef de service, à peine arrivé ?

L'intégration des jeunes vérificateurs et vérificatrices et l'apprentissage de leur métier est une problématique sérieuse que **Solidaires Finances Publiques** continuera à suivre tout particulièrement ainsi que la prise en compte de la charge de travail supplémentaire dû au tutorat pour compenser les défaillances de la formation initiale.

Enfin concernant le matériel informatique des vérificateurs et vérificatrices la Direction admet que le renouvellement du matériel informatique est nécessaire, vu l'obsolescence, et s'emploie à se mettre en rapport avec les différents intervenants (DISI, Centrale d'achats etc...) pour que ce renouvellement puisse avoir lieu.

Solidaires Finances Publiques prend bonne note de cette volonté de renouveler le matériel informatique mais il est urgent que cette volonté se traduise par des actes car comment réaliser un contrôle serein lorsqu'il n'est pas possible par exemple de faire tourner une application comme Calc du fait du manque de mémoire vive et d'un processeur inadapté !!!!

Le renouvellement devrait commencer en janvier pour les plus chanceux.

Solidaires Finances Publiques rappelle également que le grand projet Pilates, qui doit résoudre tous les problèmes du vérificateur et de la vérificatrice n'en est qu'au stade du déploiement, et qu'en attendant, les applicatifs ne sont plus mis à jour depuis belle lurette. A titre d'exemple à l'heure où nous écrivons ce compte rendu, il n'est pas possible de rentrer sous CFIR dans la rubrique périodes vérifiées en matière d'IR, l'IR 2020 et en matière de TVA, la TVA pour les mois de 2021 !!!!

En conclusion nous avons rappelé à la Direction que la prise en compte du contexte sanitaire et du traitement des FDS sur les évolutions du programme 2021 n'était pas une initiative de la Direction comme elle l'a rappelé mais bien le fruit de la mobilisation des collègues vérificateurs et vérificatrices et des organisations syndicales, et que pour 2022 nous restons vigilants et mobilisés.

Pour 2022, la lutte continue !